

## ORDRE DU JOUR

- 1 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012 (Rap. M. le Maire)
- 3 - COMMUNICATION DES DECISIONS DE JUSTICE (Rap. M. le Maire)
- 4 - ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
  - a) Avenant n° 6 à la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne au profit des communes membres (Rap. M. le Maire)
  - b) Associations et organismes
    - b1 - Attributions de subventions
    - b2 - Versement d'avances sur le budget 2013 (Rap. M. RODRIGUES)
  - c) Tarifs Municipaux (Rap. M. RODRIGUES)
  - d) Garanties d'emprunts
    - d1 et d2 - souscription auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations 33, rue Edouard-Vailland
    - d3 et d4 - souscription auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations 19, rue des Hautes Justices
    - d5 - Abrogation de la délibération n° 9-1113 du 29 juin 2009 portant garantie d'emprunt au profit de la S.A. D'HLM - Le Toit Champenois (Rap. Mme GARZA)
- 5 - AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION
  - a) Opération de renouvellement urbain Bernon – Avenant n° 5 (Rap. M. le Maire)
  - b) Club de Prévention
    - b1 - Convention d'Objectifs et de Moyens
    - b2 - Convention tripartite avec le Conseil Général et le Club de Prévention relative au financement du service « Prévention Spécialisée » (Rap. Mme CHARIF)
  - c) La Ferme de l'Hôpital et la Maison Pour Tous
    - c1 - Contrats de projets 2013/2016 entre la Ville d'Epernay et la CAF de la Marne
    - c2 - règlement intérieur (Rap. Mme CHARIF)
- 6 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE
  - a) Jeunesse
    - a1 - Carte jeunes (Rap. M. MARANDON)
    - a2 - Projets jeunes – versement de subventions (Rap. M. MARANDON)
  - b) Conventions d'objectifs et de moyens
    - b1 - Office des Sports Epernay Pays de Champagne (O.S.E.P.C)
    - b2 - Fédération pour la promotion commerciale d'Epernay les vitrines d'Epernay
    - b3 - Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A.) (Rap. M. le Maire)
  - c) Convention de partenariat entre la ville d'Epernay et l'association « Le Salmanazar » Pour l'organisation des représentations théâtrales « l'Oral et Hardi » et « La Contrebasse » (Rap. M. MARECHAL)

- d) Coopération Fada N’Gourma
  - d1 - Avenant à la convention multipartite de prise en charge financière de la mission de la volontaire Pauline DUCREUX
  - d2 - Attribution du fonds de coopération 2012 (Rap. Mme LAMOTTE)

7 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Bassins hydrauliques viticoles du quartier Beausoleil – sollicitation d’une subvention auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie (Rap. M. SCHMIT)
- b) Subvention et majoration de ravalement
  - b1 - Attribution d’une subvention complémentaire pour l’immeuble sis 8 - 10 Place Mendès France
  - b2 - Majoration de l’aide municipale pour le ravalement de façades 28, rue Eugène-Mercier (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Approbation du rapport Développement Durable (Rap. M. SCHMIT)

8 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

**Délibération n° 12-4262**

**1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Jonathan RODRIGUES, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-4263**

**2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

Vu le rapport présenté,

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire qui s'est organisé autour des points suivants :

**I/ELEMENTS DE CONJONCTURE**

**a) Le contexte national et international**

Selon les prévisions économiques, la croissance de l'économie mondiale devrait être modérée en 2013 (1,4 %). Les conditions récessionnistes devraient persister dans la zone euro, dont l'instabilité persistante demeure la plus importante menace pesant sur l'économie mondiale.

En France, l'activité économique, très faible en 2012, ne devrait progresser que de 0,3 % en 2013. **Le taux de chômage**, dans la continuité de l'augmentation constatée sur 2012, pourrait atteindre **11 %**. **L'inflation**, quant à elle, diminuerait légèrement, du fait d'un possible repli de la hausse des biens énergétiques et manufacturés ; elle avoisinerait les **1,75 %**.

**L'hypothèse de croissance retenue par le gouvernement (+ 0,8 %) est optimiste.** Elle est supérieure de 0,6 % à celle estimée pour 2012 (0,2 %). **Pour le Fonds Monétaire International, la croissance française en 2013 serait de 0,4 % et de 0,3 % pour l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.**

Le Projet de Loi de Finances pour 2013 repose sur un effort budgétaire de 30 milliards d'euros, partagé entre la recherche de recettes supplémentaires pour les deux tiers et la mise en œuvre d'économies de dépenses pour le tiers restant. Cette contrainte porte sur le fonctionnement des ministères, leurs crédits d'intervention, la Défense, les investissements, les collectivités locales et les opérateurs.

Les dépenses de l'Etat seront stabilisées en valeur, hors charges de la dette et pensions. **Les administrations publiques locales subiront le gel en valeur des concours de l'Etat.** Globalement, la dépense publique n'évoluerait que de 0,5 %.

## **b) Le Projet de Loi de Finances et son volet collectivités territoriales**

Afin d'atteindre ses objectifs de réduction de l'endettement et du déficit public, le gouvernement entend bien que les collectivités territoriales continuent à être mises à contribution.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2012-2017 fixe, pour la période du budget triennal, l'évolution de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Ainsi, en 2013, cette enveloppe est stabilisée à 50,53 milliards d'euros. Elle diminue ensuite en 2014 (-1,48 %) puis en 2015 (-1,51 %), soit de 750 millions d'euros par an.

Le Projet de Loi Finances pour 2013 prévoit, à l'instar de 2012, une stabilisation en valeur de l'enveloppe normée. **Cette enveloppe étant stable, les dotations aux collectivités, à périmètre constant, vont diminuer du fait des nouveaux bénéficiaires résultant, notamment, des fusions ou créations de structures intercommunales.**

L'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale augmente en volume de 112 millions d'euros, soit de 8,75 %. Toutefois, les critères d'attribution et de chiffrage de cette dotation issue de la Dotation de Solidarité Urbaine ne sont pas encore arrêtés et vont aussi dépendre des orientations de la géographie prioritaire, qui va restreindre à terme le nombre de territoires aidés.

**Ces divers mécanismes concernant les dotations se traduisent pour l'ensemble des collectivités territoriales par des baisses de leurs moyens d'action, en proportion de l'inflation annuelle.**

**Comme prévu par la Loi de Finances 2012, les ressources du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) passent de 150 millions d'euros en 2012 à 360 millions d'euros en 2013, soit une augmentation de 140 %.**

Malgré ces dispositions peu favorables aux collectivités territoriales, **la Ville d'Epernay fait le choix de maintenir la pression fiscale à l'identique, de stabiliser son endettement et de continuer sa politique volontariste en matière d'investissement local.**

Ces objectifs nécessitent un effort sur nos dépenses de fonctionnement, en particulier en matière de réduction des charges courantes.

## **II/ NOS ORIENTATIONS 2013 AU NIVEAU COMMUNAL**

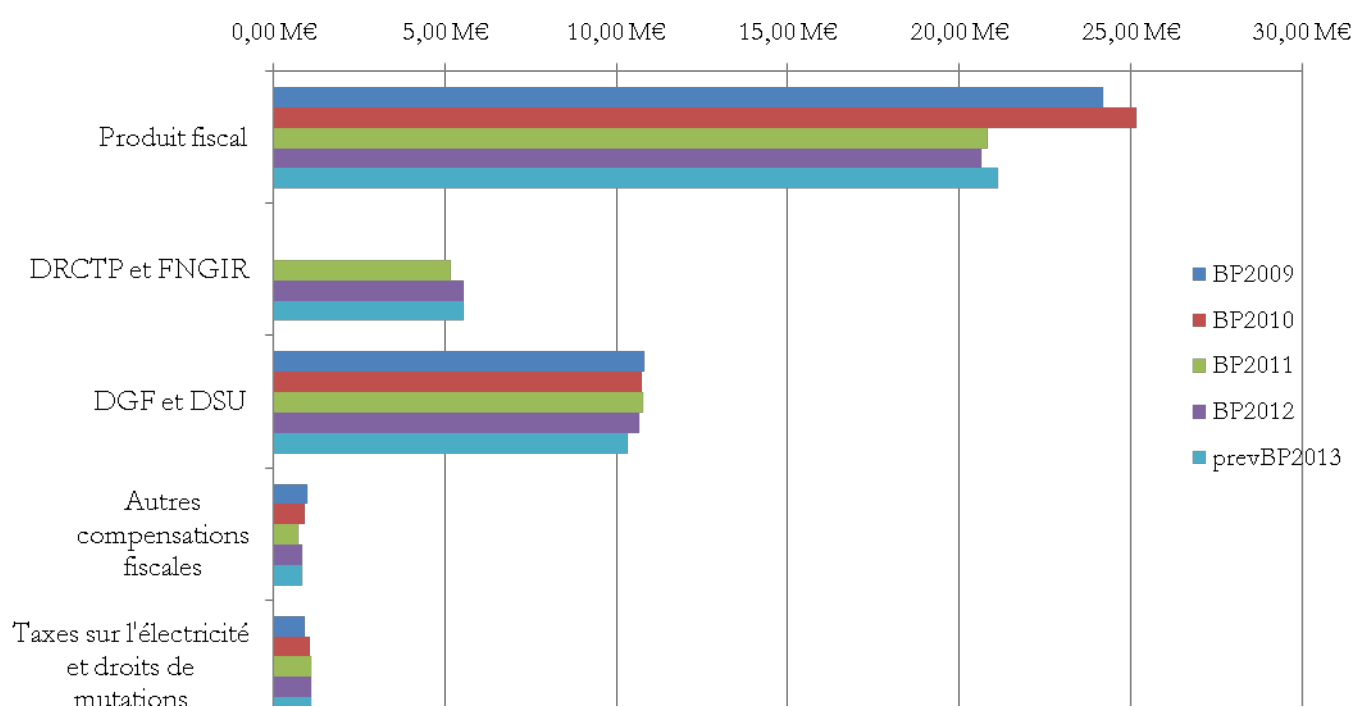
### **a) Des diminutions de dotations**

Au sein du budget de la Ville d'Epernay, **notre principale dotation de fonctionnement - la Dotation Globale de Fonctionnement - diminue depuis 2011. En 2013, cette baisse sera de plus de 3 %.**

**Les compensations fiscales versées par l'Etat dans le cadre des exonérations consenties nationalement diminueront, quant à elles, de 13,6 %.**

Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, la somme attendue en 2013 sur notre budget se limite actuellement au montant perçu depuis 3 ans soit 897 000 euros. L'avenir de cette aide reste encore peu clair au-delà de l'an prochain.

Parallèlement, comme en 2012, les dotations de péréquation résultant de la suppression de la taxe professionnelle (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) seront maintenues en valeur. **Le Projet de Loi de Finances étant établi sur la base d'une inflation prévisionnelle à 1,75 %, la perte de recettes qui en résulte pour la collectivité représentera près de 100 000 euros pour 2013.**

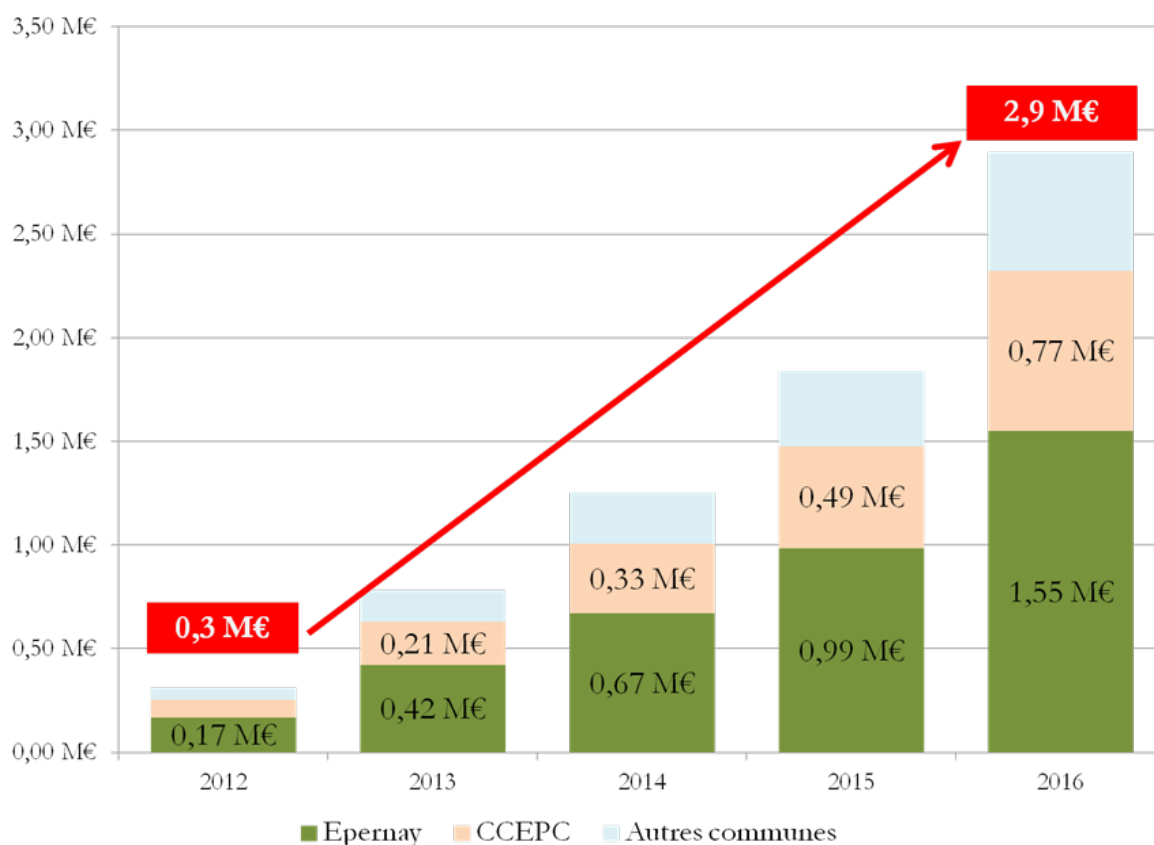


**Rappelons que depuis 2006, la Ville d'Epernay a contenu sa pression fiscale, baissant même ses taux en 2007 et 2008. En 2013, sa volonté est de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.**

Ainsi pour l'établissement du budget 2013, **seule la revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales 2012, par le Parlement à hauteur de l'inflation prévisionnelle, viendra augmenter les recettes fiscales.**

**Cette variation va simplement compenser les pertes de dotations subies du fait de l'Etat. Mais elle ne compensera pas la nouvelle dépense qui apparaîtra dans notre budget : le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).**

## b) Le FPIC, une nouvelle charge qui pèse sur notre budget



Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour le reverser à d'autres collectivités.

Ce fonds de péréquation horizontale a la spécificité de croître considérablement d'ici à 2016, pour atteindre 2 % des recettes fiscales au niveau national. Sur notre territoire, **l'évolution prévisionnelle du FPIC nous amènera à nous acquitter d'un montant d'environ 2,9 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros pour la Ville d'Epernay, à l'horizon de quatre ans. Cette charge supplémentaire sera alors supérieure à la charge de notre dette.**

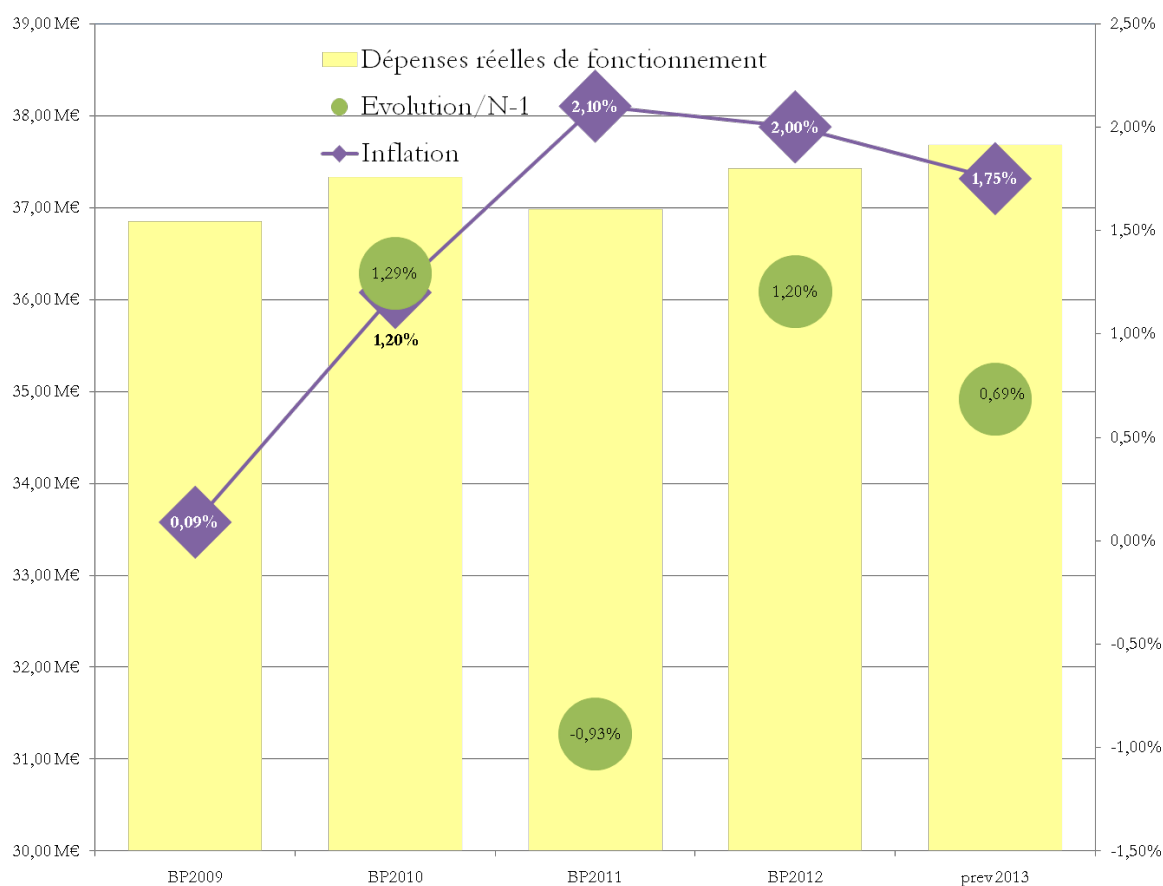
**En 2013**, sur le territoire de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, ce mécanisme va conduire à un prélèvement de 784 000 euros, dont **420 000 euros pour Epernay.**

## c) Une optimisation de nos dépenses

**Depuis 2009, le gel des dotations de l'Etat nous a conduits à limiter la hausse de nos dépenses réelles de fonctionnement.**

**En moyenne sur la période, l'évolution de ces charges a été nettement inférieure à l'inflation.** Pour 2013, elle est limitée à 0,69 %.

## LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



- **Les charges à caractère général**

**L'an prochain, les charges à caractère général vont connaître une diminution de plus de 2 % par rapport au budget 2012**, et ce malgré la croissance subie de certaines d'entre elles, telles que les fluides, les achats alimentaires ou encore l'actualisation des contrats de maintenance.

Dans un contexte d'anticipation d'une inflation à 1,75 %, ce résultat a été obtenu par un examen précis des charges et à une prévision au plus près des réalisations annuelles. Cette première phase d'optimisation ne pourra désormais se poursuivre que par des modifications d'organisation ou des choix sur les actions prioritaires à mener.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel (premier poste de dépenses en fonctionnement) sont contenues. En effet, **la hausse en 2013 sera de 0,75 %**, soit une augmentation en valeur de 137 700 €.

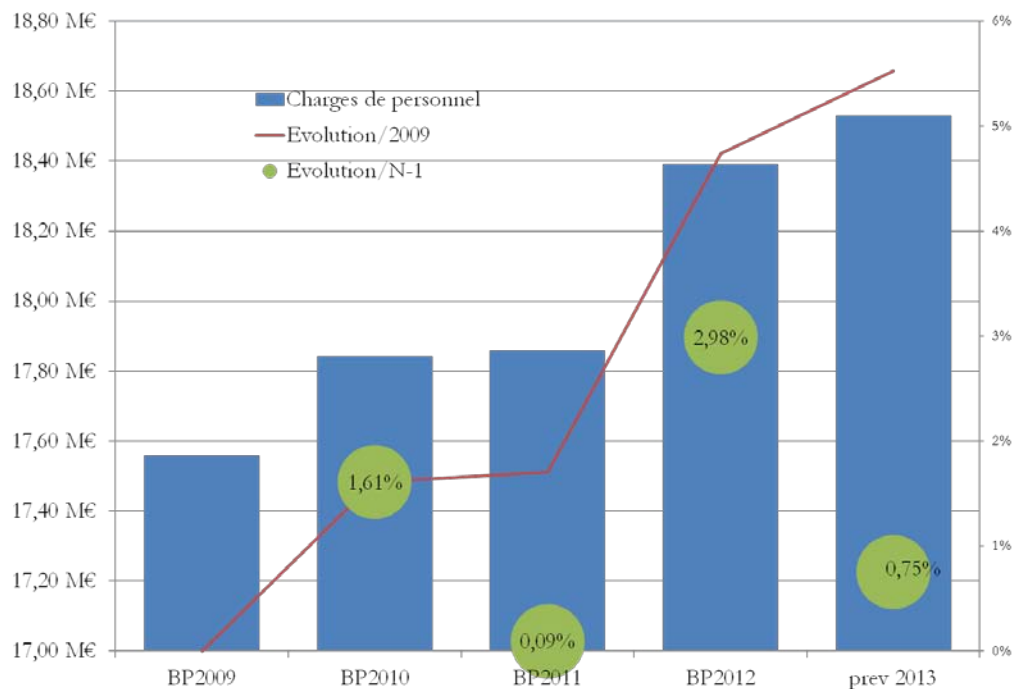
La hausse du SMIC intervenu en juillet 2012 se traduit, sur 2013, par des dépenses supplémentaires de 69 300 €.

Parallèlement, les augmentations de cotisations patronales, intervenues fin novembre 2012 et à venir à compter de janvier 2013, génèrent une charge complémentaire de 125 400 euros.



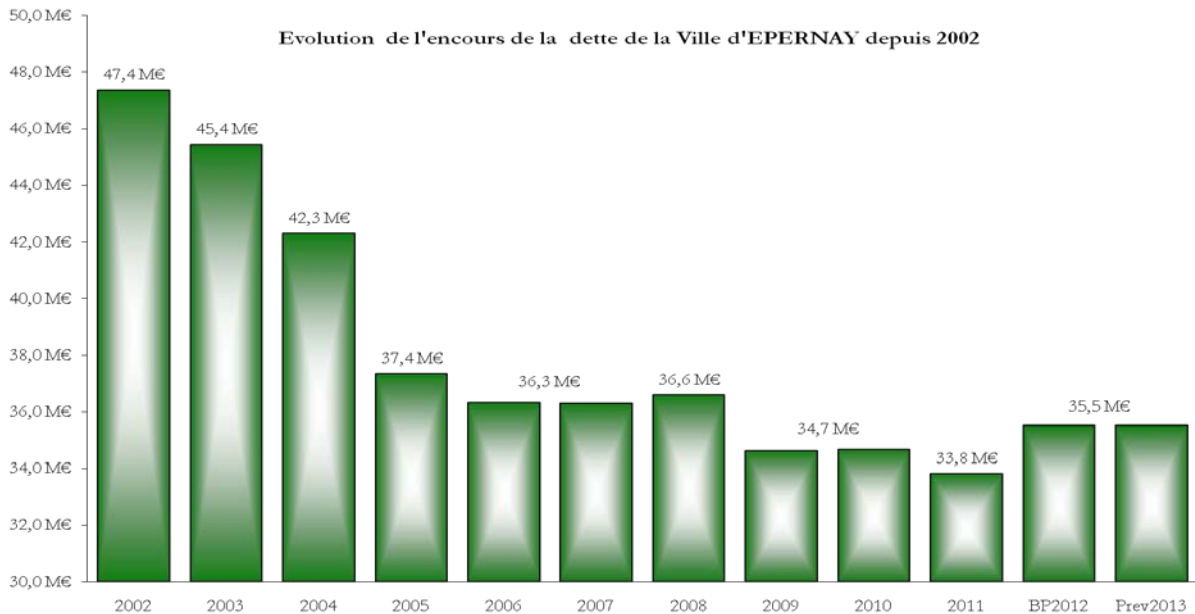
Ces modifications règlementaires engendrent donc, à elles seules, une augmentation de 194 700 euros.

Ainsi, la gestion prévisionnelle des effectifs et leur optimisation a permis d'absorber en intégralité le coût supplémentaire résultant du Glissement Vieillesse et Technicité.



- La charge de la dette

L'encours de la dette de la Ville d'Epervain s'élève à 35,5 millions d'euros. Il sera maintenu au même niveau sur 2013. Le maintien des investissements à un niveau important se fera donc à dette constante.



Les intérêts prévisionnels sur 2013 s'élèveront à 1,03 million d'euros environ, soit une diminution de 5 % par rapport au budget 2012.



Le taux moyen global de notre dette sur 2013 sera de 2,97 % contre 3,30 % en 2012.

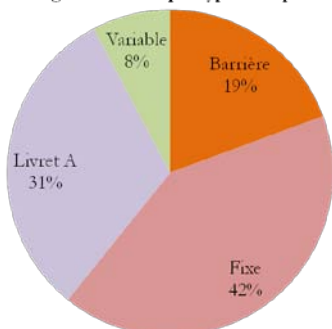
La faiblesse de cette charge résulte :

- du fait que la Ville a su diversifier sa dette et souscrire des emprunts à taux variable à une période où les marges sur ces produits étaient très faibles. Les taux variables étant

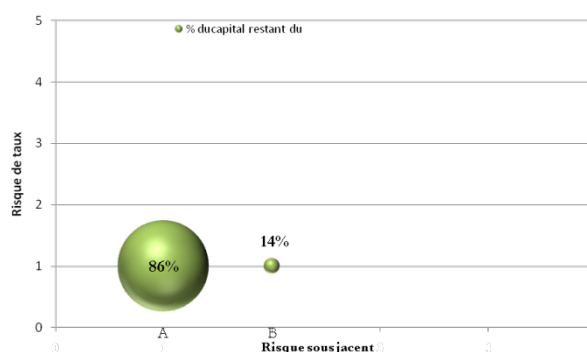
actuellement historiquement bas, nous profitons de cette conjoncture favorable. A titre d'exemple, l'EURIBOR 12 mois avoisine en ce moment les 0,5 % ;

- des renégociations, engagées depuis deux ans, qui ont permis d'obtenir des taux fixes très bas sur la période résiduelle des prêts refinancés.

Charge de la dette par type d'emprunt



Classement Gissler

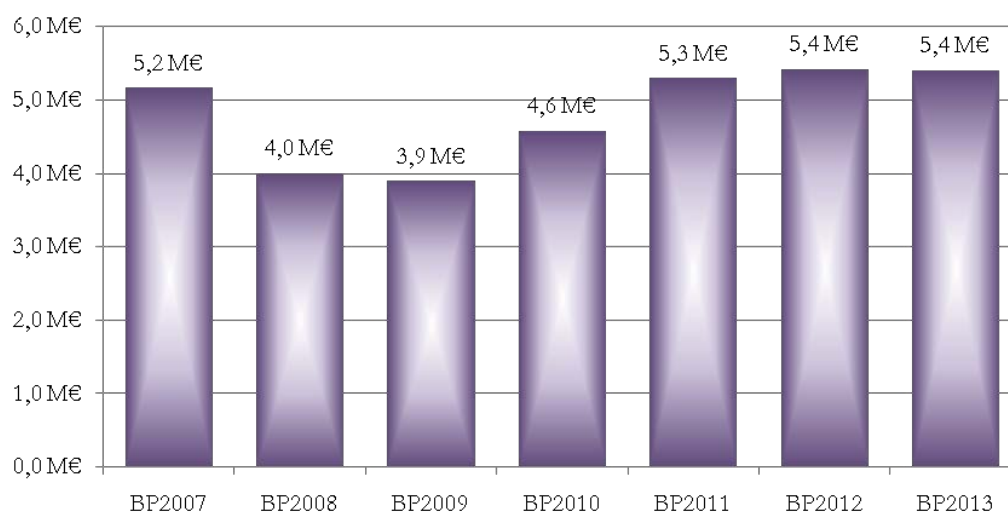


**En termes de typologie d'emprunt, nous disposons actuellement d'un encours de dette totalement sécurisé, classé 1 A pour 86 % et 1 B pour 14 %.** Cette situation est loin d'être courante, par exemple parmi les villes de la Fédération des Villes Moyennes qui vient de lancer une alerte sur la situation de certain de ses membres confrontés à des emprunts dit toxiques.

#### d) 2013 : la poursuite des engagements pris devant les Sparnaciens

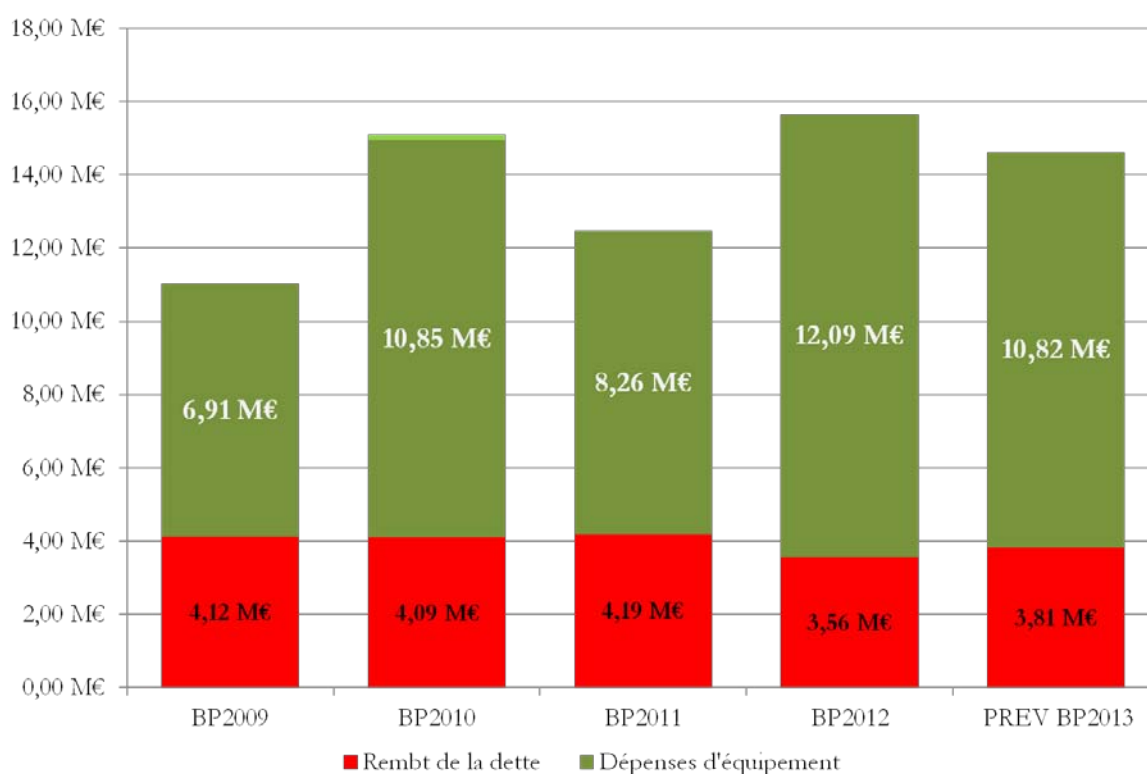
Le budget 2013 proposera un volume d'équipement conséquent, de plus de 10 millions d'euros. Ce résultat est obtenu à niveau d'endettement constant, grâce à un **maintien de l'autofinancement à plus de 5 millions.**

Capacité d'autofinancement



**Cet autofinancement conséquent nous permettra de financer la moitié de nos dépenses d'équipement.**

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



**Le maintien des dépenses d'investissement à un niveau élevé en 2013 contribuera à la poursuite de l'équipement de notre commune. Mais l'action municipale ne se limitera pas à ces dépenses, même si ce sont celles qui sont le plus précisées dans le cadre d'un Débat d'Orientations Budgétaires.**

C'est au moment du vote du budget, en janvier, que nous rentrerons dans le détail des actions, tant en investissement qu'en fonctionnement, dont seules les principales sont ici présentées.

Nous verrons que 2013 marquera bien la poursuite de la mise en œuvre des engagements pris devant les Sparnaciens en 2008.

- **La priorité donnée à la solidarité et à la cohésion sociale**

La situation que traverse notre pays et l'accroissement des difficultés que rencontrent certains Sparnaciens nous conduisent à poursuivre notre effort en matière sociale.

**Ainsi, la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS va connaître une progression par rapport au réalisé 2012 et s'établira à 3,515 M€.** Le Centre Communal d'Action Sociale pourra ainsi poursuivre son action en faveur des plus démunis et contribuer au financement des associations intervenant dans le champ de la solidarité.

Le CCAS continuera également son action en faveur du 3<sup>e</sup> Age et de la Petite Enfance.

En matière d'emplois aidés, après la disparition des CAE, la Ville a souhaité s'inscrire dans les actions menées en faveur de l'insertion professionnelle, en provisionnant le financement de 8 Contrats d'avenir pour 2013.

Dans le domaine de l'école qui contribue aussi à la lutte contre les inégalités, la Ville poursuivra son programme visant à doter chaque école d'**un site de restauration**. Les locaux municipaux situés rue Chaude Ruelle seront ainsi réaménagés pour permettre aux élèves fréquentant les écoles Jean-Jaurès et Chaude Ruelle de s'y rendre pour le déjeuner (244.800 €). Sera également poursuivi le programme d'équipement numérique des écoles.

Contribuant également à la cohésion sociale, **le tissu associatif local verra le volume des aides de la Ville globalement maintenu**. Par ailleurs, la réalisation de la Maison de la Vie Associative se poursuivra (4,9 M€ et 950.000 € au titre de l'affectation de l'excédent 2012). Accessible au plus grand nombre, ce nouvel espace sera mutualisé et modulable, à proximité d'autres équipements sportifs et de loisirs.

En complément, le site Paul-Bert sera réhabilité pour permettre un accueil complémentaire des activités associatives et syndicales (1,57 M€).

- **Une attention maintenue pour le cadre de vie**

**L'effort en matière de requalification de la voirie sera poursuivi, avec un programme concernant de nombreux quartiers (plus de 2 M€)**. Ces interventions comprendront, à la fois, des réfections partielles et des réfections totales, comme par exemple pour la rue des Closets ou les allées de Québec et Montréal. Sera également terminé l'axe de circulation entre l'avenue de Middelkerke et la rue de Lorraine, contribuant au désenclavement du quartier de Bernon.

En matière d'aménagement urbain, 2013 verra également l'achèvement des principales opérations de **l'ORU de Bernon**. Ainsi, alors que le nouveau centre commercial ouvrira ses portes, l'ancien linéaire sera pour partie démoli.

Dans le même temps, seront entreprises les études complémentaires portant sur la programmation du futur aménagement, par la Ville, de l'espace public des phases suivantes du **nouveau quartier de Beausoleil** (94.800 €). La première phase sera livrée au début de l'année 2013.

Autre enjeu important pour le cadre de vie, 2013 devrait marquer une étape importante pour la mise en place d'une **association syndicale autorisée**. Celle-ci permettrait d'assurer une gestion conjointe, avec les propriétaires de vignes, des travaux concernant l'hydraulique des coteaux.

En matière de propreté, un investissement particulier portera sur le remplacement d'une balayeuse par un matériel électrique de plus grande capacité, permettant d'accroître les surfaces nettoyées (121.000 €). Elle pourra également être transformée en saleuse, confortant l'efficacité, déjà grande, de l'intervention des services en période hivernale.

- **Une attractivité confortée**

L'animation constitue un des piliers de notre action visant à conforter l'attractivité d'Epernay. Aux rendez-vous habituels (Musiques d'Été, Nuits de l'avenue de Champagne, Habits de Lumière...), s'ajoutera l'accueil du **rallye FIM**, l'an prochain. Cette concentration de motards, venant de très nombreux pays, contribuera à la politique touristique de notre territoire.

Par ailleurs, seront poursuivis le travail pour l'obtention du label "Pays et Ville d'Art et d'Histoire" et la collaboration à la mobilisation, pour le classement du territoire au patrimoine mondial de l'Unesco, au titre des "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne", avec même un soutien accru.

En matière de **technologies de l'information**, outre la poursuite de l'équipement numérique des écoles, des bornes Wifi permettant un accès gratuit à internet seront déployées dans plusieurs espaces publics (place Hugues-Plomb, parc de l'Hôtel de ville, camping). Enfin, un portail numérique sera mis en place pour permettre aux familles de réserver les activités périscolaires et, à terme, l'accueil dans les structures Petite enfance.

- **La poursuite de notre action pour le développement durable**

En matière de développement durable, la Ville a été la première collectivité de Champagne-Ardenne à voir son Agenda 21 labellisé et a entrepris, dans ce cadre, de nombreuses actions.

Exercice qui n'est pas obligatoire pour une collectivité de sa taille mais auquel elle a de nouveau souhaité se soumettre, le rapport 2012, examiné lors de ce conseil municipal, en témoigne.

**2013 sera l'occasion de réaliser un bilan global des premières années de notre Agenda 21.** Forts des constats qui auront été tirés, il s'agira d'actualiser notre politique en matière de développement durable et de nous projeter au-delà de 2013, qui marque la fin de l'Acte I de notre Agenda.

\*\*\*

Cette année encore, **les orientations budgétaires soulignent la volonté d'améliorer la qualité de vie des Sparnaciens, au travers des équipements mis à leur disposition et des travaux concernant l'espace public. Elles permettent également de définir d'autres priorités pour 2013 : action sociale, accroissement de l'attractivité, développement durable...**

Elles soulignent, enfin, un autre point. La poursuite de l'action de la municipalité s'effectue dans un contexte plus contraint en termes de recettes. Pour autant, **la Ville n'aura pas recours au levier fiscal et n'augmentera pas son endettement.** Ces contraintes que nous nous imposons permettent de préserver nos capacités financières futures.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHSET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-4264**

**4a-AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES  
SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS  
DE CHAMPAGNE AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en son article 166-I,

Vu les statuts de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne adoptés par délibération du 18 mai 2006 et approuvés par arrêté préfectoral du 9 août 2006, modifiés par délibération du 3 juin 2010 et approuvés par arrêté préfectoral du 27 août 2010, modifiés par délibération du 7 octobre 2010 et approuvés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010, modifiés par délibération du 18 novembre 2010 et approuvés par arrêté préfectoral du 9 septembre 2011,

Vu les délibérations du Conseil Municipal relative à la signature de la convention initiale et des avenants,

Vu la convention initiale signée le 20 mars 2007 et ses avenants,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 décembre 2012,

Conformément à la réglementation, les communes membres de la CCEPC ont conventionné avec la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne concernant la mise à disposition de certains de ses services au profit des communes membres qui en ont fait la demande.

Considérant qu'après une nouvelle année de fonctionnement, et dans un souci de continuité de l'action administrative il convient de reconduire, par voie d'avenant, la convention conformément aux stipulations de son article 5

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 6 à la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne au profit de la Ville d'Epernay,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, avec la communauté de communes Epernay pays de Champagne, un avenant n° 5 à la convention initiale,

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 611/824/VAU837/AMGT/SERVPART et 2152/822/7EV706/DGST/SERVPART du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4265**

#### **4b1-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 4 décembre 2012, et de la commission Affaires Sociales et Education du 5 décembre 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

#### 1) Subventions d'action

#### **Fédération pour la Promotion Commerciale d'Épernay – Vitrines d'Épernay**

- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Etat FISAC) 500 €

Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 (3ème acompte)

Communication sparnachèque

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM

Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville) 700 €

Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 (3ème acompte)

Communication sparnachèque

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM

**Le Salmanazar** 4 800 €

- Participation à l'action 2012 (conformément à l'article 4 de la convention du 15 octobre 2012)

Imputation budgétaire : CAC267 313 6574 CULT SUBLOCATI

**Association des Centres de Vacances d'Épernay et sa région (ACVER)** 2 500 €

- Participation à la réalisation de travaux (isolation et chauffage)

Imputation budgétaire : 2EC 234 64 2042 EDUC

2) Subvention exceptionnelle

**Jeune Chambre Economique d'Épernay** 1 319 €

- Participation à l'organisation d'une conférence, le 1<sup>er</sup> décembre 2012, au Théâtre Gabrielle-Dorziat, dans le cadre du congrès régional

Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT LOCATION

**Nada Skate Epernay** 500 €

- Participation aux événements « Shake ton skate » et « la Jeunesse se bouge »

Imputation budgétaire : 6574 20 2ED240 JEUNE

**SPAR FILMS** 500 €

- Participation aux événements « Action Jobs » et « la Jeunesse se bouge ».

Imputation budgétaire : 6574 20 2ED240 JEUNE

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### Délibération n° 12-4266

#### 4b2-ASSOCIATIONS ET ORGANISMES VERSEMENT D'AVANCES SUR LE BUDGET 2013

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions des diverses associations et organismes,

Considérant que les crédits ne seront ouverts que lors du vote du Budget Primitif 2013 et que ces subventions sont nécessaires au fonctionnement des associations et des organismes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder les avances suivantes, versées début janvier 2013 :

- Centre Communal d'Action Sociale	310 000 €
- Le Salmanazar	120 000 €
- Club de Prévention	35 000 €
- l'Office de Tourisme d'Epernay et sa région	34 000 €
- Racing Club Epernay Champagne	30 000 €
- Rugby Epernay Champagne	30 000 €
- Caisse des Ecoles	13 000 €
- Télé Centre Bernon	10 000 €
- Le Réveil	10 000 €
- SNSE	10 000 €
- Racing Club Epernay Handball	8 000 €
- Racing Club Epernay Volley-ball	8 000 €
- Racing Club Epernay Athlétisme	4 000 €
- Aventures et découvertes Rollers	2 000 €
- Boxing Club d'Epernay	1 200 €

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4267**

#### **4c-TARIFS MUNICIPAUX**

#### **RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 décembre 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs municipaux, tels qu'ils résultent des tableaux annexés à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Adopté à l'unanimité des votants (32 voix) (3 ne participent pas au vote : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4268**

#### **4d1-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS 33, RUE EDOUARD-VAILLANT D'UN MONTANT DE 45 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, sollicitant la garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt de 45 000 € en PLAI Foncier pour l'amélioration d'un logement situé 33, rue Edouard-Vaillant,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 décembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 45 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PLAI Foncier est destiné à financer l'acquisition améliorée d'un logement individuel situé 33, rue Edouard- Vaillant à Épernay dans le cadre du plan de relogement du quartier Terres rouges Beausoleil.

## Article 2

Les caractéristiques du prêt PLAI foncier, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, sont les suivantes :

Montant maximum : 45 000 €

Durée : 50 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**- 20 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

## Article 3

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

## Article 4

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

## Article 5

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4269**

#### **4d2- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS 33, RUE EDOUARD-VAILLANT D'UN MONTANT DE 113 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, sollicitant la garantie à hauteur de 100 % sollicitant la garantie d'un emprunt de 113 000 € en PLAI Foncier pour l'amélioration d'un logement 33, rue Edouard Vaillant,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 décembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 113 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PLAI est destiné à financer l'acquisition amélioration d'un logement individuel situé 33 rue Edouard Vaillant à Epernay dans le cadre du plan de relogement du quartier Terres rouges Beausoleil.

### Article 2

Les caractéristiques du prêt PLAI, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, sont les suivantes :

Montant maximum : 113 000 €

Durée : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**- 20 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### Article 3

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

## Article 5

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4270**

#### **4d3- GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS 19, RUE DES HAUTES JUSTICES D'UN MONTANT DE 35 000 €**

##### **RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, sollicitant la garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant de 35 000 € destiné à financer l'acquisition amélioration d'un logement situé rue des Hautes Justices,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 décembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

##### **Article 1<sup>er</sup>**

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 35 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Foncier est destiné à financer l'acquisition améliorée d'un logement individuel situé 19 rue des Hautes Justices à Epernay dans le cadre du plan de relogement du quartier Terres rouges Beausoleil.

## Article 2

Les caractéristiques du prêt PLAI foncier, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, sont les suivantes :

Montant maximum : 35 000 €

Durée : 50 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**- 20 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

## Article 3

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

## Article 4

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

## Article 5

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M - Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4271**

#### **4d4-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS 19, RUE DES HAUTES JUSTICES D'UN MONTANT DE 54 000 €**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, sollicitant la garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant de 54 000 € destiné à financer l'acquisition amélioration d'un logement situé rue des Hautes Justices,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 décembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 54 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Locatif Aidé d'Intégration est destiné à financer l'acquisition améliorée d'un logement individuel situé 19 rue des Hautes Justices à Épernay dans le cadre du plan de relogement du quartier Terres rouges Beausoleil.

### Article 2

Les caractéristiques du prêt PLAI, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, sont les suivantes :

Montant maximum : 54 000 €

Durée : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**- 20 pdb**

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### Article 3

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

## Article 5

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4272**

#### **4d5- ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 09 - 1113 DU 29 JUIN 2009 PORTANT GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA S.A D'HLM LE TOIT CHAMPENOIS**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération n° 09-1113 du 29 juin 2009, portant garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois, d'un montant de 1 123 415 €,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois en date du 06 novembre 2012, demandant l'abrogation sur cette délibération.

Considérant la nécessité d'abroger la délibération n° 09 -1113 du 29 juin 2009,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'abroger la délibération n° 09 – 1113 du 29 juin 2009

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4273**

#### **5a- OPERATION DE RENOUELEMENT URBAIN BERNON AVENANT N° 5**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> Août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Vu les validations par le Comité National d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) intervenues :

- le 3 février 2005 et le 13 octobre 2005 pour la première phase du projet ;
- le 2 juillet 2007 pour la deuxième phase du projet ;
- le 9 juillet 2009 pour la troisième phase du projet.

Vu la délibération n° 05-2733, en date du 7 novembre 2005, autorisant le Maire à signer une convention avec l'ANRU pour le projet de renouvellement urbain du quartier Bernon,

Vu la convention ANRU du 16 décembre 2005, le 1<sup>er</sup> avenant du 31 juillet 2008, le 2<sup>ème</sup> avenant du 28 octobre 2010, et le 3<sup>ème</sup> avenant du 3 octobre 2011

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 5 décembre 2012,

Considérant que la présentation de cet avenant local permet de redéployer des subventions de l'ANRU non versées sur les opérations initialement prévues, de modifier ou de présenter de nouvelles opérations indispensables à la finalisation du projet

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant local à la convention de rénovation urbaine,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, avec l'ANRU, l'avenant local, ainsi que tous les actes et demandes de subventions qui en découleront.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4274**

#### **5b1- CLUB DE PREVENTION CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Affaires sociales et Education du 5 décembre 2012,

Considérant que l'association « Le Club de prévention » relève des dispositions de la loi précitée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec le Club de prévention,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Club de prévention et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### Délibération n° 12-4275

#### **5b2- CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE CONSEIL GENERAL ET LE CLUB DE PREVENTION RELATIF AU FINANCEMENT DU SERVICE « PREVENTION SPECIALISEE »**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu les conventions conclues entre le Conseil Général, la Ville et le Club de Prévention,

Vu le projet de nouvelle convention tripartite,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 5 décembre 2012,

Considérant que le Conseil Général dans le cadre des mesures d'application de son « Schéma départemental des actions en faveur de l'enfance et de la famille », propose aux associations œuvrant dans le domaine de la prévention spécialisée de signer, avec les financeurs locaux (communes ou groupements de communes), des conventions tripartites qui déterminent les modalités de collaboration entre collectivités et associations, en termes de relations financières et d'orientation des actions,

Considérant que l'association « Le Club de Prévention » relève des dispositions de la loi précitée,

Considérant que la précédente convention arrive à échéance le 31 décembre prochain,

Considérant la nécessité de conclure une nouvelle convention pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, renouvelable annuellement par reconduction expresse dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2015,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée sur la Ville d'Épernay, ci-annexée, avec le Conseil Général et le Club de Prévention,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Conseil Général et le Club de Prévention et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4276**

#### **5c1- LA FERME DE L'HOPITAL ET LA MAISON POUR TOUS CONTRATS DE PROJETS 2013/2016 ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA CAF DE LA MARNE**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 5 décembre 2012,

Considérant la nécessité de poursuivre l'animation socioculturelle en s'appuyant sur les équipements Ferme de l'Hôpital et Maison Pour Tous, en faveur des habitants des quartiers prioritaires et plus largement de l'ensemble des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets sociaux 2013-2016 de la Ferme de l'Hôpital et de la Maison Pour Tous,

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif au partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne pour la mise en œuvre d'objectifs et de moyens afférents aux deux centres sociaux et culturels municipaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4277**

#### **5c2- CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS FERME DE L'HOPITAL ET MAISON POUR TOUS REGLEMENT INTERIEUR**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 09-1469 du 16 novembre 2009 portant adoption du règlement intérieur de la Ferme de l'Hôpital.

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 5 décembre 2012,

Considérant la reprise en gestion du centre social et culturel la Maison Pour Tous par la Ville,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre et de faire appliquer un règlement intérieur unique aux deux centres sociaux et culturels,

Considérant la nécessité de modifier le règlement applicable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'abroger la délibération n° 09-1469 en date du 16 novembre 2009 portant approbation du règlement intérieur de la Ferme de l'Hôpital,

APPROUVE le règlement intérieur des Centres Sociaux et Culturels, ci-annexé.

Adopté à l'unanimité des votants (32 voix) (3 ne prennent pas part au vote, M Marc LEFEVRE, M. El Mostapha LAADAM, Mme Maud ROTHMANN)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### Délibération n° 12-4278

#### 6a1- CARTE JEUNES

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la ville du 4 décembre 2012,

Considérant l'intérêt de la mise en place d'une Carte Jeunes visant à rendre plus accessible encore l'offre culturelle, sportive, et commerciale locale, en proposant des tarifs préférentiels et/ou des avantages en nature aux jeunes de 14 à 25 ans,

Considérant la nécessité d'établir une convention précisant les modalités de partenariat entre la Ville d'Epernay et chaque partenaire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de création d'une carte jeunes,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions établies avec les partenaires de la carte jeunes,

DIT que les recettes liées à la vente des cartes jeunes seront imputées sur le compte 7066 20 2ED240 JEUN CARTE JEUNES.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4279**

#### **6b1- OFFICE DES SPORTS EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE (O.S.E.P.C) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 4 décembre 2012,

Considérant que l'association « Office des Sports Epernay Pays de Champagne » relève des dispositions de la loi précitée,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### Délibération n° 12-4280

#### 6b2- FEDERATION POUR LA PROMOTION COMMERCIALE D'EPERNAY LES VITRINES D'EPERNAY CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 4 décembre 2012,

Considérant que l'association « Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay –Les Vitrines d'Epernay » relève des dispositions de la loi précitée,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec la Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay –Les Vitrines d'Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay –Les Vitrines d'Epernay et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4281**

#### **6b3- ASSOCIATION INDEPENDANTE MARNAISE D'ASSISTANCE AUX ANIMAUX (A.I.M.A.A)**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 décembre 2012,

Considérant que l'« Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux » relève des dispositions de la loi précitée,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4282**

#### **6c- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DES REPRESENTATIONS THEATRALES « L'ORAL ET HARDI » ET « LA CONTREBASSE »**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 4 décembre 2012,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, deux représentations théâtrales, l'une le jeudi 17 janvier 2013 à 20 h 30, intitulée « **L'oral et hardi** », interprétée par le comédien Jacques Bonnaffé, l'autre le mardi 5 mars 2013 à 20 h 30, intitulée « **La contrebasse** » interprétée par le comédien Clovis Cornillac, à partir du texte de Patrick Suskind ;

Considérant l'intérêt communal de ces manifestations qui favorisent le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subventions au Salmanazar, d'un montant maximal de 3 500 € pour la représentation de « L'Oral et hardi » et d'un montant maximal de 10 500 € pour la représentation de « La contrebasse »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4283**

#### **6d1-AVENANT A LA CONVENTION MULTIPARTITE DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA MISSION DE LA VOLONTAIRE PAULINE DUCREUX**

**RAPPORTEUR : Geneviève LAMOTTE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention de volontariat entre Pauline DUCREUX, le S.C.D, et l'association « Epernay Jumelages » ci-annexée,

Vu la Charte commune aux volontariats internationaux d'échange et de solidarité ci-annexée,

Vu la délibération n° 10-2441 en date du 13 décembre 2010 relative à la convention multipartite de prise en charge financière de la mission de la volontaire Pauline DUCREUX,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 4 décembre 2012,

Considérant l'opportunité de conventionner avec les partenaires précités afin de conforter notre jumelage avec FADA N'GOURMA,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant à la convention ci-annexé,



AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### Délibération n° 12-4284

#### 6d2-ATTRIBUTION DU FONDS DE COOPERATION 2012

#### **RAPPORTEUR : Geneviève LAMOTTE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05-2818 du 12 décembre 2005 relative à l'attribution d'une aide financière au titre de la coopération décentralisée

Vu la délibération n° 11-2550 en date du 17 janvier 2011 relative à l'attribution du fonds de coopération pour Fada N'Gourma.

Vu la délibération n° 11-2850 en date du 16 mai 2011 relative à la convention cadre entre Cités Unies France et les villes françaises pour le programme d'approvisionnement en eau potable et assainissement de neufs villes du Burkina Faso ;

Vu la délibération n° 11-3396 du 12 décembre 2011 relative à la convention de coopération décentralisée entre la Ville d'Epernay et la Ville de Fada N'Gourma.

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du Territoire du 4 décembre 2012,

Considérant l'opportunité de statuer pour l'exercice 2012 sur l'affectation du fond de coopération aux actions citées ci-dessus, par convention conformément aux dispositions de la convention-cadre de coopération décentralisée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, à signer la convention annuelle 2012 afférente à l'objet de la présente délibération ;

DECIDE d'affecter 7 179 € conforme au tableau ;

Année	Recrutement d'un cadre B	Appui matériel à la mission	Formation du personnel	Reversement du cofinancement Ministère des Affaires Etrangères Européennes
2012	1786 €	3000 €	2393 €	2393 €

DECIDE d'affecter 2821 € pour des créations d'infrastructures d'assainissement autonome et adduction en eau potable à la ville de Fada N'Gourma.

DECIDE d'affecter 2000 € pour l'action de suivi du programme par Mademoiselle DUCREUX. Les modalités de versement de cette dernière somme font l'objet de la délibération suivante.

DIT que les dépenses et recettes afférentes seront engagées sur les comptes du Budget principal de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4285**

#### **7a-BASSINS HYDRAULIQUES VITICOLES DU QUARTIER BEAUSOLEIL SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

**RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 7 décembre 2012,

Vu la nécessité de réaliser un dossier loi sur l'eau pour les bassins hydrauliques viticoles de Beausoleil,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre de sa mission de protection du milieu aquatique et des ressources en eau contribue financièrement à la réalisation des ce type d'études,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % de 10 900 euros HT soit 3 270 euros.

Article 2: AUTORISE le Maire à signer, au nom de la Ville, tous documents ou attestations relatifs aux subventions précédemment citées.

Article 3: DIT que les recettes seront créditées sur le compte VHA826 830 1318 DURA BEAUSOLEIL du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4286**

#### **7b1-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'IMMEUBLE 8-10, PLACE MENDES-FRANCE**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 20 novembre 2007 relative au lancement de la quatrième campagne de ravalement de façades,

Vu le dossier de demande de subvention déposé le 28 janvier 2010 par Monsieur THEVENET pour la copropriété du 8-10, place Mendès France, complété par des devis en date du 25 juillet 2011,

Vu le dossier demande de subvention déposé le 5 juillet 2012 par Monsieur Antoine JACQUET, copropriétaire de l'immeuble sis 8-10, place Mendès France,

Considérant que la quatrième campagne devant s'achever initialement en janvier 2010 a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, par délibération du 18 janvier 2010,

Considérant que les déplafonnements tiennent compte, d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble et d'une intervention sur un immeuble d'angle,

Considérant l'intérêt architectural et historique de l'immeuble situé 8-10, place Mendès France, de sa situation d'immeuble d'angle et des travaux entrepris,

Considérant que les nouveaux travaux portent sur le changement à l'identique des fenêtres de l'appartement de Monsieur JACQUET, situé au 3ème étage, un des derniers appartements qui n'avaient pas été subventionnés initialement,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur JACQUET, copropriétaire de l'immeuble 8-10, place Mendès France, une subvention complémentaire de 15 % du montant des nouveaux devis de 11 017,55 €, fixant le montant maximum de la subvention à 1 652, 63 € et portant la subvention totale dé plafonnée à 24 908, 12 € maximum.

Adopté à l'unanimité des votants (30 voix) (Abstentions 5 : MM. LEFEVRE, THEVENIN, LAADAM, Mmes GILLE, et ROTHMANN)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4287**

#### **7b2- MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES 28, RUE EUGENE-MERCIER**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 20 novembre 2007 relative au lancement de la quatrième campagne de ravalement jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2007, fixant l'aide municipale à 20 % et les majorations à 30 % du coût des travaux subventionnables,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 25 mai 2011 par Monsieur VIDAL, et complété le 21 octobre 2011,

Vu le devis additionnel déposé le 21 novembre 2012, pour des travaux complémentaires,

Considérant que la quatrième campagne, devant s'achever initialement en janvier 2010, a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, par délibération du 18 janvier 2010, en diminuant l'aide municipale à 15 % et les majorations à 25 % du coût des travaux subventionnables,

Considérant que la quatrième campagne a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, par délibération du 12 décembre 2011, en diminuant l'aide municipale à 10 % et les majorations à 20 % du coût des travaux subventionnables,

Considérant que les majorations tiennent compte d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble,

Considérant que l'intérêt architectural de l'immeuble 28 rue Eugène Mercier et les travaux entrepris justifient une majoration de 15 % à 25 % de la subvention,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,



Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur VIDAL une subvention complémentaire de 15 % majorée à 25 % du montant du devis additionnel s'élevant à 2 473, 33 €, portant le montant de la subvention à 618, 33 € et le montant de la subvention totale à 6 687, 63 € maximum pour un montant de travaux de 26 750, 55 €.

Adopté à l'unanimité des votants (30 voix) (Abstentions 5 : MM. LEFEVRE, THEVENIN, LAADAM, Mmes GILLE, et ROTHMANN)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4288**

#### **7c- APPROBATION DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 7 décembre 2012,

Considérant que la Ville d'Epernay souhaite réaliser volontairement, conformément au décret de juin 2011, un rapport sur sa situation en matière de Développement durable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

**Article 1** : APPROUVE le rapport Développement durable 2012 sur le CR-ROM joint.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-4289**

#### **8- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART L. 2122-22)**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Les 8, 22, et 26 novembre 2012, dans le cadre de la manifestation intitulée « Habits de Lumière » de confier à :

-l'association « Beat's Kick », l'organisation de deux animations musicales DJ, le 14 décembre 2012 de 18 H 30 à 20 H 00 et de 21 H 50 à 23 H 00 et le 15 décembre 2012 de 18 H 30 à 19 H 30 et de 20 H 50 à 22 H 00 dans la cour du Château Perrier, et ce, moyennant la somme de 520 €.

-la fanfare « Nous On Attend Paulette », représentée par La Société Scop Ar-Tée Cies, l'organisation d'une représentation de fanfare déambulatoire, le 16 décembre 2012 de 9 H 30 à 11 H 30, sur l'esplanade Charles-De-Gaulle, et ce, moyennant la somme de 1500 €.

-« le Collectif Artistique Eutectic », l'organisation du spectacle « Histoires d'arbres », le 15 décembre 2012 à 15 H 00 à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 429 € T.T.C.

2°) Le 8 novembre 2012, d'organiser avec l'association « Artistes & Compagnie », deux représentations du spectacle « Flocons d'histoires », le 5 décembre 2012 à 10 H 30, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 850 € T.T.C.

3°) Le 13 novembre 2012, de conclure un marché pour la réalisation d'une mission d'assistance pour le suivi du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D.) avec la société Espace Risk Management, et ce, moyennant la somme de 23 322 €.

4°) Le 13 novembre 2012, dans le cadre des goûters loisirs dans les écoles maternelles pendant le temps scolaire, de confier à :

-l'association Scène et Vision, la représentation du spectacle « Le Père Noël est endormi » au Palais des Fêtes le 13 décembre 2012, à partir de 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 590 €.

5°) Le 15 novembre 2012, d'organiser une représentation du spectacle « Petipa », avec la conteuse France Quatromme, le 8 décembre 2012 à 10 H 30, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 460 € T.T.C.

6°) Le 15 novembre 2012, d'organiser une représentation du spectacle « Contes du Grand Nord et du grand froid », avec la conteuse Françoise Bobe, le 19 décembre 2012 à 15 H 00, à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 480 €.

7°) Le 19 novembre 2012, de conclure un marché pour la réalisation des dossiers « Loi sur l'Eau » et « Enquête Publique » concernant les bassins hydrauliques viticoles du quartier Beausoleil avec la société ARCHAMBAULT CONSEIL, et ce, moyennant la somme de 13 036,40 € T.T.C.

8°) Le 19 novembre 2012, de mettre au profit de LA POSTE, les locaux commerciaux situés 21, 23, et 25 avenue de Middelkerke à Epernay formants les lots 133, 134, et 137 pour une superficie totale de 106 m<sup>2</sup>, cette convention est consentie moyennant le règlement d'une redevance calculée au prorata temporis de la redevance annuelle d'un montant de 1 167,85 €, soit un montant de 486,60 € pour la durée de la location, soit 5 mois.

9°) Le 20 novembre 2012, de passer un avenant n° 1 au lot n° 3 « Maçonnerie » du marché relatif à l'aménagement d'une zone de rencontre au Quai de la Villa avec l'entreprise EDIVERT, la dépense engagée représente une plus-value de 352,82 € T.T.C.

10°) Le 20 novembre 2012, de conclure un marché pour l'impression, la régie publicitaire et la distribution d'Epernay le Journal avec les entreprises suivantes :

lot n° 1 : -LE REVEIL DE LA MARNE- impression – et ce, moyennant la somme de 64 664,38 € T.T.C. par an.

lot n° 2 : -CITHEA COMMUNICATION- régie publicitaire – et ce, moyennant 53 % du montant des recettes publicitaires recouvrées par la société, avec un minimum de 1500 € nets par publication pour un magazine de 24 pages.

lot n° 3 : -LA POSTE- distribution – l'option « Dégroupage » est retenue, et ce, moyennant la somme de 10845,23 € T.T.C par an.

11°) Le 20 novembre 2012, de conclure un marché pour la construction d'un vestiaire à la société nautique d'Epernay avec les entreprises suivantes :

lot n° 1 : BEC CONSTRUCTION – terrassement – démolition-maçonnerie – et ce, moyennant la somme de 69 368,00 € T.T.C.

lot n° 2 : MENUISERIE CHAMERET – charpente – couverture – et ce, moyennant la somme de 12 071,43 € T.T.C.

lot n° 3 : ENTREPRISE JANIN – menuiseries extérieures aluminium et intérieures – et ce, moyennant la somme de 36 694,13 € T.T.C.

lot n° 4 : PRIN SCHWARTZMANN ELECTRICITE – électricité – et ce, moyennant la somme de 7176,00 € T.T.C.

lot n° 5 : E.I. JEROME MORLET – plomberie – et ce, moyennant la somme de 11 102,47 € T.T.C.

Lot n° 6 : COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS – peintures et revêtements muraux – et ce, moyennant la somme de 3170,39 € T.T.C.

12°) Le 20 novembre 2012, de se constituer partie civile afin d'obtenir réparation du préjudice subi (vol par effraction et vandalisme) au Hall Pierre-Gaspard, le 31 août 2011, pour un montant estimé à 4246,43 € T.T.C.

13°) Le 20 novembre 2012, de souscrire un contrat avec la société Di'X S.A.R.L., pour assurer la maintenance du logiciel AVENIO pour la gestion des archives. Celui-ci prendra effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2013, et ce, moyennant la somme de 956,80 € T.T.C.

14°) Le 27 novembre 2012, de conclure un marché pour la rénovation des sanitaires au Camping Municipal avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : H.CONRAUX – chauffage – ventilation – et ce, moyennant la somme de 10917,93 € T.T.C.

Lot n° 2 : S.A. MELODA – menuiseries bois intérieures – et ce, moyennant la somme de 8680,57 € T.T.C.

15°) Le 28 novembre 2012, de passer un avenant n° 1 au lot n° 1 « Aménagement d'espaces verts » du marché relatif à l'aménagement d'une zone de rencontre au Quai de la Villa avec l'entreprise ACTUEL PAYSAGE. La dépense engagée représente une plus value de 1212,45 € T.T.C.

16°) Le 28 novembre 2012, de conclure un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'efficacité énergétique de l'éclairage public et pour la passation du marché d'exploitation avec le groupement :

-ING'EUROP S.A

-STRATORIAL FINANCES

Ce marché comprend :

- la réalisation d'un audit énergétique et préconisation de travaux d'amélioration ;
- un relevé des réseaux ;
- une présentation des types de marché d'exploitation et préconisation d'un marché ;
- la réalisation du dossier de consultation et analyse des offres ;
- et le suivi de l'exploitation ;

et ce, moyennant la somme de 162 803,11 €.T.T.C.

17°) Le 28 novembre 2012, de mettre à la disposition de la Ville d'Aÿ une voiture électrique du 30 novembre 2012 à 15 H 00 au 3 décembre 2012 à 8 H 00, et trois vélos à assistance électrique du 30 novembre 2012 à 16 H 30 au 3 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

18°) Le 6 décembre 2012, de signer la convention de mise à disposition du gymnase Côte Legris hors temps scolaire avec le Conseil Général de la Marne et le Collège Côte Legris, afin de le mettre à la disposition des associations qui en font la demande.

19°) Les 9, 13, 19, 22, 27 novembre 2012 de mettre :

-les locaux de la Maternelle SAINTONGE, à la disposition de la directrice, afin d'organiser un marché de Noël le 11 décembre 2012 de 16 H 30 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de la Maternelle LOUISE DE SAVOIE, à la disposition de la directrice, afin d'organiser un marché de Noël le 18 décembre 2012 de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de la Maternelle PRE AUX COUDES, à la disposition de la directrice, afin d'organiser une réunion avec les parents d'élèves le 7 décembre 2012 de 18 H 30 à 21 H 30, et le 14 décembre 2012 de 16 H 30 à 19 H 00, afin d'organiser un marché de Noël, et ce, à titre gracieux.

-le studio de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

-le groupe de musique JAM, le dimanche de 15 H 00 à 20 H 00, afin d'organiser des répétitions, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de deux fois soit jusqu'au 31 août 2016, et ce, à titre gracieux.

-le DJ ROUNE, le lundi de 9 H 00 à 12 H 00 et le vendredi de 17 H 00 à 19 H 00, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de deux fois soit jusqu'au 31 août 2016, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

M.TRAORE, du 23 novembre à 17 H 00, au 26 novembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

M.ABDELLAOUI, du 16 novembre à 17 H 00, au 19 novembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

M. ALVEF, du 14 décembre à 17 H 00, au 17 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-« Le Salmanazar », en collaboration avec le collègue « Jacques PREVERT » afin d'organiser un atelier flash marionnette encadré par la compagnie « Succursale 101 », le 20 décembre 2012 de 8 H 20 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. LEFEVRE, du 14 décembre à 17 H 00 au 17 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-M. BERGOT, du 16 novembre à 17 H 00 au 19 novembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-« Club de Prévention », le 23 novembre 2012 de 17 H 00 à 23 H 30, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-Le Secours Populaire Antenne d'Épernay, le 27 décembre 2012 de 8 H 30 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. LENCAUCHEZ, du 28 décembre à 17 H 00 au 31 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260,00 €.

-M. CLAUDE, du 31 décembre à 15 H 30 au 2 janvier 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 124,00 €.

-l'Association EMMAUS, du 30 novembre à 17 H 00 au 3 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 467,00 €.

-la salle de réunion de la mairie de quartier, à la disposition de :

-La Confédération Nationale du Logement, le 22 novembre 2012 de 18 H 00 à 22 H 30, et ce, à titre gracieux.

-La Maison de l'Enfant, le 5 décembre 2012 de 17 H 30 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme POITTEVIN, le 29 novembre 2012 de 8 H 30 à 17 H 00, et le 15 janvier 2013 de 8 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

20°) Les 13, et 20 novembre, 4 décembre 2012, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 4147 à 4154, 4176 à 4182, 4240 à 4251, aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Le Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 11 décembre 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

**Délibération n° 12-4290**

**9-PROPOSITION DE VŒU DE MARC LEFEVRE CONCERNANT  
LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE DE LA MARNE**

A l'heure où la pauvreté et la précarité sont de plus en plus présentes dans notre département et dans notre Ville, je souhaite voir le Conseil Général de la Marne revenir sur sa décision de diminuer voire de supprimer les subventions aux associations caritatives et de solidarité. Cette économie d'environ 250 000 € dans le budget 2013 est dérisoire par rapport au budget départemental. Pensons à tous ces bénévoles qui œuvrent chaque jour pour aider les plus démunis à survivre, pour apporter un peu de réconfort aux personnes malades ou handicapées. La solidarité constitue une priorité dans cette période de crise économique.

« Monsieur le Président du Conseil Général,

Au moment où la pauvreté s'installe et transforme nombre de foyers en victimes de la crise économique, votre Conseil prive les associations de solidarité de moyens de fonctionner. Réuni en séance, le Conseil Municipal d'Epernay vous demande de rétablir les subventions à ces associations au niveau où elles se trouvaient en 2011. Il s'agit de soutenir tous ces bénévoles qui œuvrent chaque jour pour que survivent bon nombre de nos concitoyens victimes de la précarité et de la crise économique. »

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire met au vote le vœu : 3 votes pour (MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN) – 4 Abstentions : (M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, Mme GILLE) et 28 ne prennent pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services